



TRÉDANIEL

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260903-06_09_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 26 août 2026

Date d'affichage : 26 août 2026.

Membres en exercice
15
Présents
13
Absents excusés
2
Absent
0
Suffrages exprimés
15

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :

YU-YUENG François a donné pouvoir à Anthony RONDEL
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : Céline JUHEL.

06-09-2026 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget principal de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Annulation de titres des exercices antérieurs							
Dépenses fonctionnement				Dépenses fonctionnement			
Opération	chapitre	Article	Montant	Opération	chapitre	Article	Montant
	67	673	+ 500		011	60624	- 500
Révision Plan Local d'Urbanisme							
Dépenses investissement				Dépenses investissement			
Opération	chapitre	Article	Montant	Opération	chapitre	Article	Montant
500	20	202	+ 5 500	528	21	215731	- 5 500

**Après en avoir délibéré,
le conseil municipal
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- AUTORISE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

*Mairie de TRÉDANIEL - 2 rue des tilleuls - 22510 TRÉDANIEL
tél. : 02 96 73 41 32 - mail : secretariat@mairie-tredaniel.fr*